



Présentation des résultats de l'année 2023

Suivi de la qualité de l'eau superficielle du bassin versant de la Baie de Bourgneuf



Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf



Suivi 2023 de la qualité de l'eau superficielle du bassin versant de la Baie de Bourgneuf financé par :

Les 7 communautés de communes du bassin versant de la Baie de Bourgneuf

Et



life revers'
EAU



Région
PAYS
de la
LOIRE



Sommaire

1. Contexte	page 5
2. La campagne d’analyses en 2023	page 5
2.1 Les analyses réalisées	page 5
2.2. Localisation des points de suivi	page 7
3. Les principaux résultats de 2023	page 8
3.1. Les analyses physico-chimiques	page 8
3.2. Les analyses biologiques	page 10
3.3. Les analyses bactériologiques	page 10
4. La bancarisation des données	page 15
5. Les fiches de suivis par point (mises à jour 2023)	page 15
Bassin du canal de Haute-Perche et de ses affluents	page 17
04149950 : Pont du Clion à Pornic.....	page 18
04150050 : Vannage maritime à Pornic	page 23
Bassin du marais de Millac et de ses affluents	page 25
04701002 : Ru du Prigny - Pont de franchissement aux Moutiers-en-Retz	page 26
Bassin du Falleron et de ses affluents	page 31
04150200 : Le Falleron - Fréigné à Touvois	page 32
04150500 : Le Falleron - Le Bourg Saint Martin à Machecoul (incomplet).....	page 34
04150520 : Etier du Collet aux Moutiers-en-Retz	page 39
04701000 : Ru du Loup Pendu – Pont de la RD 13 à Fresnay-en-Retz	page 43
04150560 : Ru du Bignon - Pont de la rue des Grands Marais.....	page 48

Les étiers des polders de Bouin page 56

04701004 : Etier des Brochets – Port des Brochets à Bouin page 57

04701014 : Etier de la Louippe à Bouin page 60

04701005 : Etier des Champs – Port des Champs à Bouin..... page 63

04701006 : Etier du Dain – Port du Bec à Bouin page 66

Bassin de l'étier de Sallertaine et de ses affluents..... page 70

04702001 : Ru du Taizan – Le Petit Taizan à Sallertaine/St Urbain page 71

04702009 : Ru du Taizan – Puits Neuf / RD58 à La Garnache page 75

04702003 : Ru du Pont-Habert – La Juisière à Challans..... page 80

04150600 : Etier de Sallertaine - La Lavre à Sallertaine..... page 85

04150640 : Etier de Sallertaine - La Maison Rousse à Saint-Urbain page 88

04702000 : Etier de Sallertaine - Grand-Pont à Beauvoir-sur-Mer page 93

Bassin de l'étier de la Taillée et de ses affluents..... page 97

04150690 : Ru des Godinières – Gué Baudu à Challans page 98

04702002 : Etier de la Taillée - Le Port à la Barre-de-Monts..... page 103

04150700 : Etier de la Grande Taillée - Les Trois Coëfs/Clisson à Saint-Jean-de-Monts
..... page 107

Les principaux étiers de l'île de Noirmoutier page 110

04999000 : Etier des Coëfs à l'Epine..... page 111

04999001 : Etier de l'Arceau à l'Epine..... page 115

04999002 : Etier du Moulin à Noirmoutier en l'Île page 119

04999003 : Etier du Ribandon à Noirmoutier en l'Île..... page 123

1. Contexte

Depuis 1995, l'Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf (ADBVB) puis depuis 2019 le Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf (SMBB) gère le suivi de la qualité de l'eau superficielle de la Baie de Bourgneuf. Ces mesures ont été, dans un premier temps, élaborées dans le cadre du programme européen NORSPA LIFE, elles ont fourni les éléments essentiels à l'élaboration du SAGE du Marais breton et du bassin de la Baie de Bourgneuf jusqu'en 2004. Depuis, ce suivi de la qualité des eaux sur le bassin versant a pour objet d'être un outil d'aide à la décision. Il permet l'évaluation des actions mises en œuvre sur le bassin versant et d'orienter les décisions des décisionnaires et gestionnaires concernés par la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

Ce suivi est basé sur la mise en commun de l'ensemble des données disponibles à l'échelle du bassin versant de la baie de Bourgneuf. Soucieux d'une bonne maîtrise des dépenses inhérentes à ce suivi, le Syndicat mutualise les différentes ressources disponibles et le cas échéant, au regard des enjeux du territoire, réalise à sa charge des analyses complémentaires. En 2010, le suivi de la qualité de l'eau a été interrompu pour des raisons financières. En 2011, les élus de l'ADBVB ont souhaité inscrire à nouveau action et l'ont dotée d'un budget spécifique.

En 2012, après avoir rencontré l'ensemble des partenaires techniques et financiers, ce suivi de la qualité de l'eau superficielle de la Baie de Bourgneuf a évolué pour mieux répondre aux besoins du bassin versant qui sont les suivants :

- Compléter, mutualiser et intégrer l'ensemble des suivis réalisés sur le bassin versant par les différents gestionnaires (Conseils départementaux de la Loire-Atlantique et de la Vendée, Agence de l'Eau Loire-Bretagne, DREAL, DDTM 85) ;
- Evaluer la qualité de l'eau des masses d'eau identifiées par l'Agence Eau Loire-Bretagne et des cours d'eau bocagers avant leur arrivée dans le marais ;
- Renforcer les suivis « pesticides » pour identifier les molécules et cibler au mieux les actions à entreprendre
- Disposer d'un suivi bactériologique compte tenu des enjeux des eaux conchylicoles de la baie de Bourgneuf ;
- Conserver dans la mesure du possible les points déjà existants.

2. La campagne d'analyses en 2023

2.1 Les analyses réalisées

Le suivi de la qualité de l'eau superficielle de la Baie de Bourgneuf réalisé par le Syndicat repose sur :

- Des analyses physico-chimiques, de demande en oxygène et développement algal à une fréquence 6/an:
 - o dans des cours d'eau avant leur arrivée dans le marais.
 - o dans des étiers des marais.
Le seul point en marais doux dans le canal du Dain entre St Gervais et Bouin pont RD21 a été suspendu en 2019
- Des analyses pesticides :
 - o à une fréquence 6 par an dans la partie aval des cours d'eau avant leur arrivée dans le marais (points SMBB) : Pont du Clion, le Falleron au Bourg st Martin, et le loup Pendu en Loire-Atlantique ; Le Petit Taizan, le Puits Neuf¹, le Pont-Habert, le Gué Baudu et depuis 2021 le ruisseau du Bignon en Vendée.
 - o dans des étiers des marais (points partenaires) : l'étier de Sallertaine à Maison Rousse (en Vendée).
 - o « Aux portes à la mer » (point partenaires) : les étiers du Ribandon, du Moulin, de l'Arceau et des Coêfs (85), ainsi que les étiers du Dain au port du Bec, de Sallertaine et de la Taillée et le Port du Collet nouveau point « pesticides » du SMBB depuis 2021.
 - o Le point de Prigny (44), a été suspendu en 2019 mais repris en 2022.

¹ Deux points sont suivis sur le ruisseau du Taizan dont un mis en place en 2015.

- le Falleron à Port la Roche (85) a été suspendu depuis 2015 repris en 2018 et des données antérieures existent
- Des analyses biologiques sur l'ensemble des sous bassins versants (stations SMBB). En 2020, aucune station n'a fait l'objet d'un suivi biologique en raison de la crise sanitaire et des difficultés associées. En revanche, le rapport 2020 a intégré les données produites par Pornic Agglo Pays de Retz en 2019 et 2020 sur les affluents du canal de Haute-Perche. En 2021, seul le point du Puits Neuf a fait l'objet d'un suivi. En 2022 seul le Falleron à la Minoterie (Paulx) a été inventorié. En 2023 aucune donnée biologique n'a été produite.
- Des analyses bactériologiques :
 - dans l'eau au niveau des portes à la mer depuis 2021, un passage tous les 15 jours et en cas de précipitation (programme Life Revers'Eau).
 - dans les exutoires à la mer avec une fréquence minimale mensuelle et en temps de pluie (dans le cadre du programme Life Revers'Eau).
- Participation à une opération expérimentale sur la qualité d'eau en marais

Soucieux de participer au développement de certains indicateurs, le SMBB (ADBVB à ce moment-là) s'est engagé en 2014 dans une expérimentation pour l'évaluation de la qualité des zones humides telles que les marais anthropisés. Il s'agit d'étudier l'évolution saisonnière de la chaîne trophique au sein de ces milieux. Le site pilote qui a été choisi est celui du Dain entre les communes de Bouin et de Saint-Gervais (pont de la RD 21). Il s'agit d'un marais réalimenté par l'eau de la Loire (via la station de la Pommeraie près de Machecoul) mais cloisonné par de nombreux ouvrages et soumis à un envasement rapide.

Cette opération expérimentale s'inscrit dans une Convention cadre 2015-2017 relative au développement d'un indicateur de fonctionnement trophique du compartiment aquatique des zones humides (convention AELB/FMA/UNIMA/LASAT). Elle est coordonnée par le Forum des Marais Atlantique (FMA), les analyses sont effectuées par le Laboratoire d'Analyses Sèvres Atlantique (LASAT) et le traitement statistique réalisé par l'Union des Marais de Charente Maritime (UNIMA).

Sont également concernés par cette convention sur le bassin versant, le Conseil Départemental de Vendée qui suit 3 autres points situés dans le Marais Breton : l'étier de Sallertaine à La Lavre (commune de Sallertaine) et à La Maison Rousse (commune de Saint Urbain) ainsi que l'étier de la Taillée à Clisson (commune de Saint Jean de Monts). A noter que le point de la Lavre n'a pas fait l'objet de prélèvement depuis 2018.

L'expérimentation s'est poursuivie jusqu'en 2018. Elle est désormais suspendue faute de financement. A terme, l'objectif est d'obtenir un indicateur biologique pour ce type de zone humide.

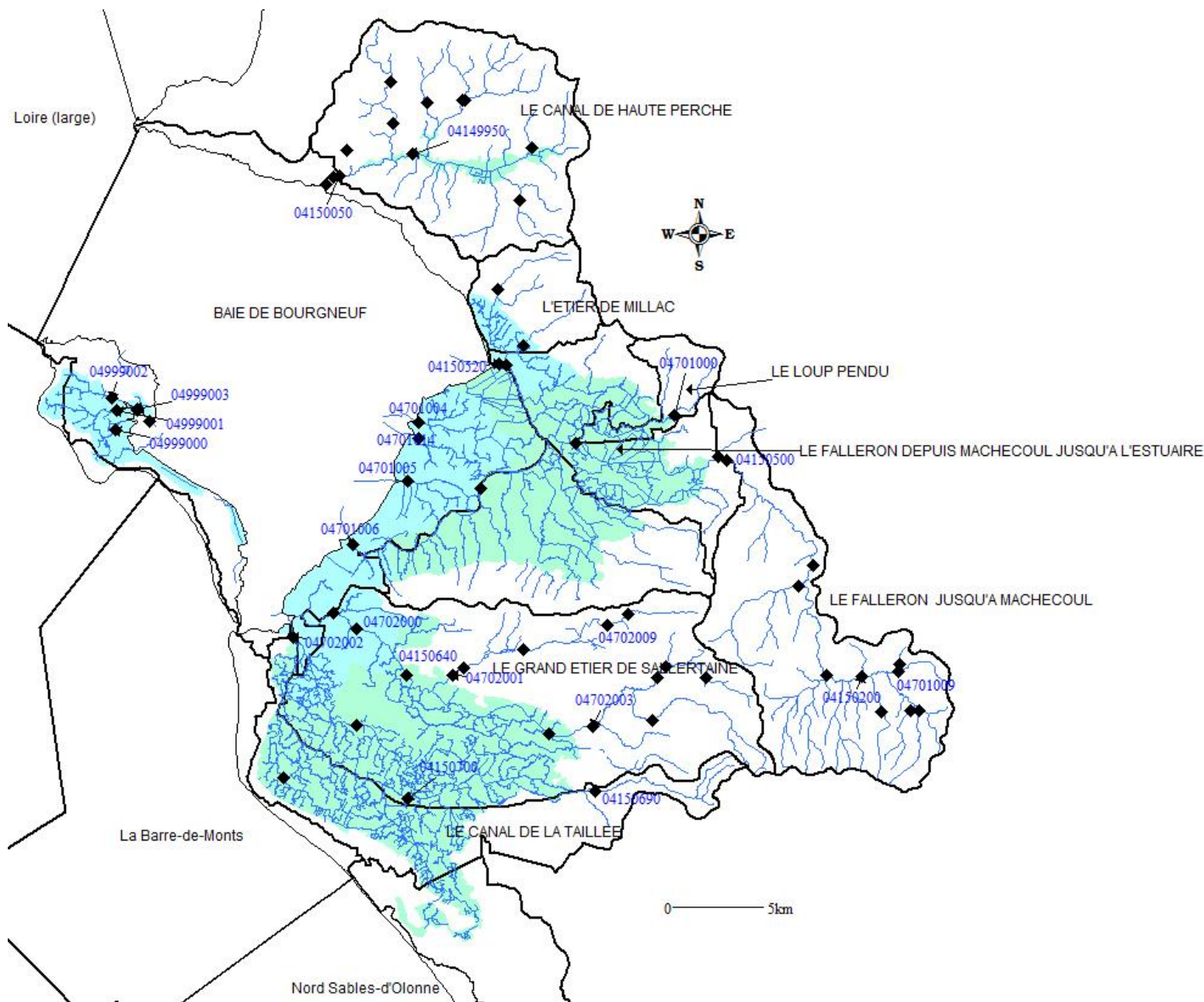


2 points de prélèvement, l'un au niveau d'une porte à la mer (Grand Pont) et l'autre dans un ruisseau bocager (ru. de La Garnache)

2.2 Localisation des points de suivi

La carte ci-après localise l'ensemble des points disposant de données relatives à la qualité de l'eau superficielle du bassin versant. Tous les points gérés par l'ADBVB et maintenant le SMBB font l'objet d'une codification SANDRE.

Carte de localisation des points de suivi des eaux superficielles sur le bassin versant de la Baie de Bourgneuf



Légende :
 04150050 :code sandre des points suivis en 2023
 — : limite masse d'eau superficielle
 LE LOUP PENDU nom masse d'eau
 Loire (large)

3. Les principaux résultats de 2023

Les résultats sur la période 2021-2023 laissent apparaître les éléments suivants.

3.1 Les analyses physico-chimiques et pesticides

Le tableau ci-après présente les classes de qualité en 2023 et leur évolution sur la période 2021-2023 pour certains **paramètres physico-chimiques** selon le référentiel de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE)².

Bassin versant	Lieu du prélèvement	Code SANDRE	Oxygène dissous	Carbone organique dissous	Phosphore total	Ortho-phosphates	Nitrates
Canal de Haute-Perche	Pont du Clion	04149950	→	→	→	→	↘
	Vannage maritime	04150050	→	→	→	↗	→
Millac	Prigny	04701002	↘	→	→	↘	↘
	Etier du Collet	04150520	↗	↘	→	→	↘
Falleron	Fréigné	04150200	↘	↘	↘	↘	↗
	Bourg Saint- Martin*	04150500	données	non	disponibles	AELB	
	Port La Roche	04150515		données	uniquement	2021	
	Loup pendu	04701000	↘	→	↗	↗	↗
	Le Bignon	04701015	↘	↘	↗	↗	↘
	Etier du Dain	04150560	pas	de	donnée	depuis	2019
Etier de Sallertaine	Pont-Habert	04702003	↗	↗	→	→	→
	La Lavre	04150600	pas de	données	CD 85	depuis	2018
	Maison Rousse	04150640	pas	de	donnée	2023	
	Grand pont***	04702000	-	-	-	→	→
	Puits Neuf	04702009	↘	→	→	→	→
	Le Petit Taizan	04702001	↗	↘	→	→	→
Etier de la Taillée	Gué Baudu	04150690	↘	↘	↘	→	→
	Clisson	04150700	pas	de	donnée	2023	
	Le Port**	04702002	-	-	-	↘	↘
Polders de Bouin	Port des Brochets***	04701004	-	-	-	→	→
	Port de la Louippe***	04701014	-	-	-	↘	→
	Port des Champs***	04701005	-	-	-	→	→
	Port du Bec***	04701006	-	-	-	↘	→
Ile de Noirmoutier	Etier des Coëfs**	04999000	-	-	-	↗	→
	Etier de l'Arceau**	04999001	-	-	-	→	→
	Etier du Moulin**	04999002	-	-	-	→	↘
	Etier du Ribandon**	04999003	-	-	-	→	↗

* données non transmises (AELB)

** 5 prélèvements réalisés en hiver (DDTM de Vendée, données CD de Vendée) dans ce tableau pour les nitrates et les ortho-phosphates uniquement.

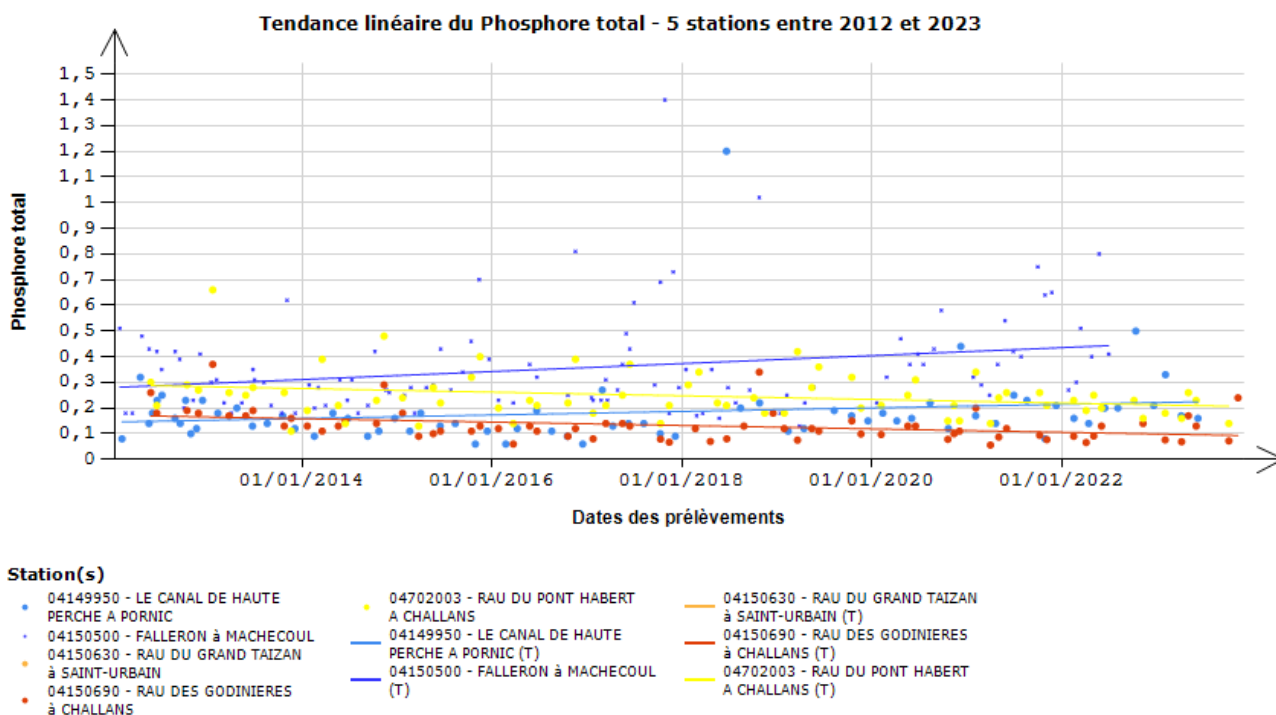
*** : données Life Revers'Eau non intégrées dans le logiciel Aquatic

En 2023, des analyses réalisées par l'AELB n'ont pas encore été mises à disposition, selon nos informations. Un seul prélèvement réalisé par la DDTM a été traité par le Conseil Départemental de Vendée au niveau de certaines « portes à la mer » en période d'écoulement.

On constate que les analyses physico-chimiques sont toujours altérées. En effet, la qualité de l'eau est dégradée principalement pour les paramètres : carbone organique dissous (COD), oxygène dissous et phosphore

² Correspondance des couleurs des classes de qualité selon la DCE : **Bleu** : très bonne ; **vert** : bonne ; **jaune** : moyenne ; **orange** : médiocre et **rouge** : mauvaise. Tendances 2021-2023: ↘ dégradation, → stabilité, ↗ amélioration

(phosphore total notamment). Ces altérations sont liées à des rejets humains ou d'élevage, des transferts de pollution par le ruissellement et des difficultés du milieu à « digérer » ces apports. En effet, les cours d'eau subissent des étiages sévères et précoces et présentent des altérations morphologiques. L'ensemble des cours d'eau du bocage sont concernés par ces altérations. L'année 2023 a été marquée une nouvelle fois par une sécheresse précoce (dès juin) et des périodes de canicules. Les mois de juin, juillet et octobre n'ont, dans certains cas, pas pu faire l'objet d'analyse. Les ruisseaux comme le Loup pendu n'ont pu être prélevés que trois fois en avril-mai et novembre pour les pesticides. De ce fait, les résultats obtenus ne reflètent pas l'entièreté de la qualité du milieu mais simplement un état physico-chimique à un moment plutôt favorable. Ceci explique l'amélioration de la qualité de certains cours d'eau (Loup Pendu et Taizan par exemple).

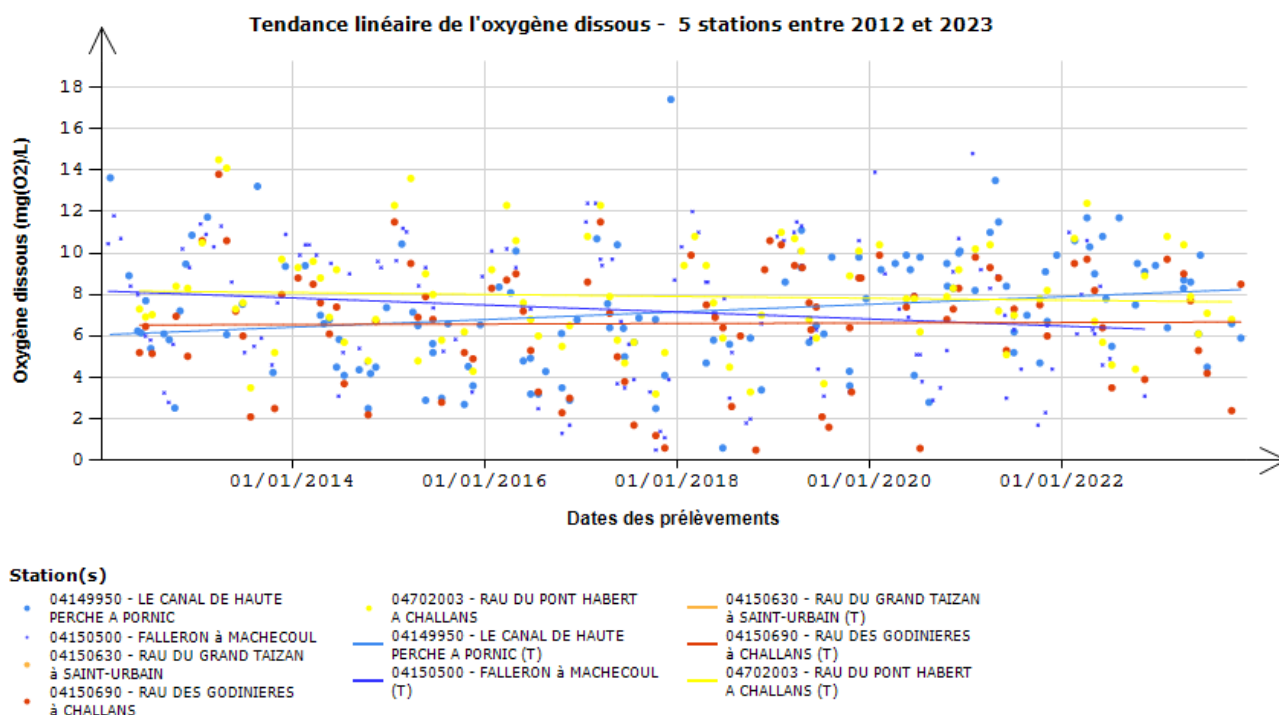


Concernant les nitrates, la plupart des points de suivi dans le bocage présentent des quantités comprises entre 20 et 30 mg/l dans les cours d'eau sauf le Loup Pendu où certains prélèvements dépassent les 100 mg/l mais l'année 2022 fait exception avec des résultats meilleurs du fait de la faiblesse des écoulements dès le printemps. Les secteurs de marais et les portes à la mer obtiennent toujours des valeurs les plus faibles (souvent inférieures à 10 mg/l) mais en dégradation en 2018 et 2019 (peut-être à mettre en lien avec des périodes très pluvieuses ?) dans l'étier de Sallertaine, en amont de Millac et sur l'Île de Noirmoutier (étier du Moulin). En 2022, les résultats obtenus pour ces points sont là aussi meilleurs (et même meilleurs qu'en 2021 qui était déjà une année avec une amélioration).

Concernant les « orthophosphates », les teneurs sont élevées (PO_4 supérieures à 2mg/l) pour les cours d'eau bocagers mais en légère amélioration peut-être en lien avec les conditions hydro-climatiques plus favorable (prélèvement uniquement en hiver ou au printemps). Aussi certains cours d'eau comme le Falleron au Bourg St Martin n'ont pas fait l'objet d'analyses par le SMBB (points suivis par AELB en 2021 et 2022) alors qu'ils sont particulièrement touchés avec des pics au-delà des 4 mg/l soit plus de 8 fois l'objectif de « bon état » de la DCE.

Quant au carbone organique il s'agit toujours du paramètre le plus impactant la qualité de l'eau dans le bassin versant de la baie de Bourgneuf. Il semble que l'année 2023 ne fasse pas exception malgré quelques améliorations peu notables.

En lien avec la présence de matière organique dans les cours d'eau, le taux d'oxygène est souvent problématique dans les cours d'eau de la Baie de Bourgneuf. Le graphique page suivante illustre l'évolution de ce paramètre depuis 12 ans dans certains cours d'eau



Les pesticides sont présents partout où ils sont recherchés sauf au Port du Collet en tout cas depuis 3 ans qu'ils sont recherchés. Le tableau ci-après présente les pics détectés en 2023.

Bassin versant	Lieu du prélèvement	Code Sandre	Pic détecté en 2023 (somme des pesticides)
Canal de Haute-Perche	Pont du Clion	4149950	1,375 µg/l (juillet) 6 prélèvements 1 non-respect
Millac	Ru. de Prigny (Prigny)	4701002	3,232 µg/l (novembre) 5 prélèvements 1 non-respect
Falleron	Loup Pendu (pont RD13)	4701000	37,091 µg/l (avril) 3 prélèvements aucun ne respecte
	Falleron (Bourg St Martin)	4150500	Données (AELB) non disponibles
	Falleron (Port la Roche)	4150515	Pas de donnée en 2023
	Ru. Bignon (Pont Gd Marais)	4701015	1,083 µg/l (mai) 4 prélèvements 1 non-respect
	Falleron (port Collet)	4150520	0 µg/l 6 prélèvements tous respectent
Etier de Sallertaine	Pont Habert – la Juissière	4702003	1,21 µg/l (juillet) 5 prélèvements 1 non-respect
	Maison Rousse (Sallertaine)*	4150640	1,089 µg/l (mars) 7 prélèvements 1 non-respect
	Le Taizan (Puits Neuf)	4702009	3,033 µg/l (novembre) 4 prélèvements, 3 non-
	Le Taizan (Le Petit Taizan)	4702001	2,403 µg/l (mai) 3 prélèvements aucun ne respecte
	Etier de Sallertaine (Grand Pont)*	4702000	1,008 µg/l (janvier) 4 prélèvements 1 non-respect
Etier de la Taillée	Ru. des Godinières (Gué Baudu)	4150690	0,708 µg/l (novembre) 5 prélèvements tous respectent
	Etier de la Taillée (Le Port)*	4702002	0,524 µg/l (mars) 4 prélèvements tous respectent
Ile de Noirmoutier	Etier des Coëfs*	4999000	0,03 µg/l (janvier) 4 prélèvements tous respectent
	Etier de l'Arceau*	4999001	0,3 µg/l (janvier) 4 prélèvements tous respectent
	Etier du Moulin*	4999002	10,28 µg/l (janvier) 4 prélèvements 4 non-respects
	Etier du Ribandon*	4999003	1,654 µg/l (janvier) 4 prélèvements 2 non respects

* : Données Conseil Départemental de Vendée

Tous les points sont susceptibles de présenter des valeurs supérieures à l'objectif fixé par le SAGE (1µg/l pour la somme des molécules) même si la partie aval des marais semble nettement préservée comme le port du Collet (attention 2 années de suivi). Toutefois, 2 à 3 sous bassins versants se distinguent régulièrement : le Loup Pendu, le Taizan et dans une moindre mesure le Falleron où la somme des molécules mesurées dépasse largement l'objectif. Il en est de même pour les étiers du Ribandon et du Moulin sur l'Île de Noirmoutier. En 2022, c'est le l'étier du Moulin qui détient la somme « record » avec un pic maximum à plus de 29 µg/l. Viennent ensuite les points du Taizan où aucun prélèvement ne respecte l'objectif (et ce malgré la faiblesse du nombre des prélèvements). On trouve aussi régulièrement des concentrations élevées dans le Loup pendu (aucun prélèvement respecte l'objectif) et le Bignon.

La concentration des molécules de produits phytosanitaires semble s'intensifiée malgré l'absence d'utilisation par les particuliers depuis le 1^{er} janvier 2019 et les collectivités depuis le 1^{er} janvier 2017 (sauf terrains de sport et cimetières).

3.2 Les analyses biologiques

Une analyse biologique a été réalisée en 2022 par le SMBB, il s'agit du Falleron au Bourg Saint Martin à la suite des travaux réalisés par le Syndicat d'Aménagement Hydraulique du sud Loire. Les résultats des analyses obtenus sont meilleurs pour l'indice Poisson Rivière en 2022, après travaux, qu'en 2015 mais sont toujours médiocre. Il en est de même pour le résultat de l'Indice Biologique Global Normalisé (DCE), passage de la classe moyenne en 2016 à une classe bonne en 2022 mais les résultats de l'I₂M₂ sont mauvais. Les résultats de l'indice Biologique Diatomés (IBD) perdent une classe de qualité et apparaissent médiocre en 2022 contre moyen en 2016.

Les conditions d'écoulement sont tellement extrêmes chaque année qu'elles ne permettent la résilience des milieux en cas de travaux de restauration voire tout simplement un bon développement de la vie aquatique.

3.3 Les analyses bactériologiques

Les **suivis bactériologiques en eau saumâtre** se déroulent dans des conditions différentes depuis 2021. Le programme Life Revers'Eau, initié donc en aout 2021, permet, pour la partie analytique, à la fois de doubler la fréquence d'analyse (prélèvements tous les 15 jours) et de prendre en considération les évènements ponctuels pouvant engendrer des risques de contamination (au moment des pluies, lors des manœuvres d'ouvrages...). Les sites impliqués dans ce suivi sont présentés dans la figure ci-dessous. Ils concernent toutes portes à la mer, que ce soit étiers, chenaux et canaux ou émissaires d'eaux pluviales (non présentés dans ce rapport).

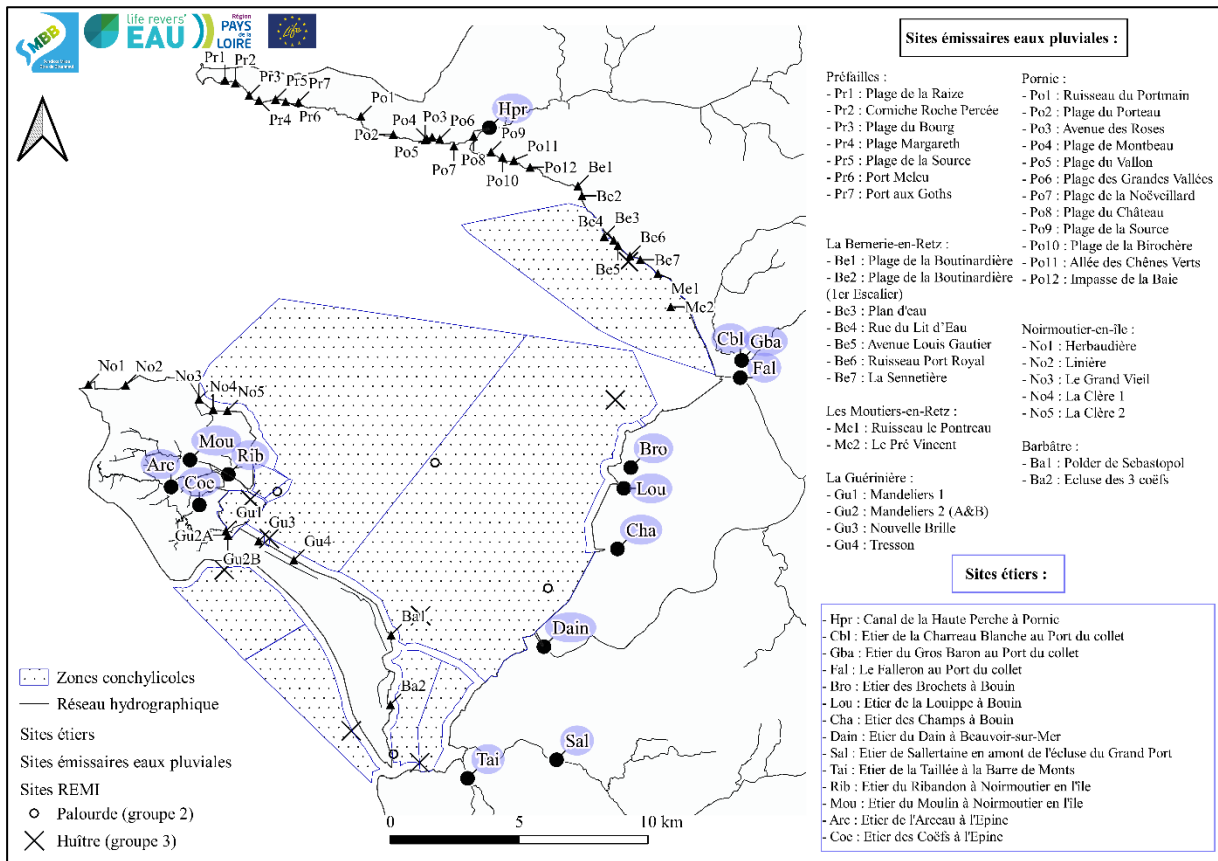
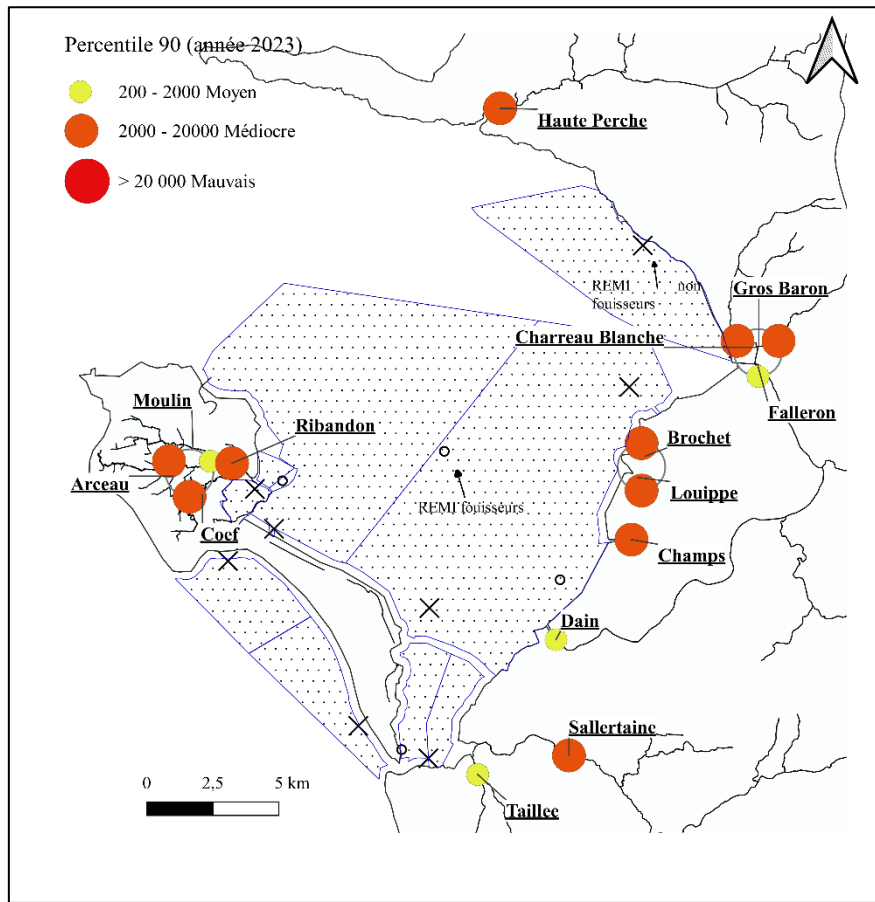
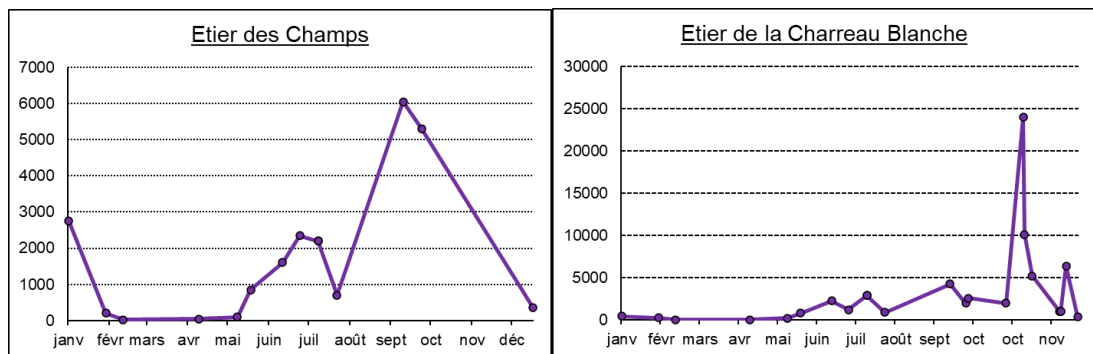


Figure : Points de prélèvements dans les cours d'eau, étiers et exutoires concernés par le suivi du LIFE REVERS'EAU

❖ Vue d'ensemble des résultats sur 2023 sur les cours d'eau / étiers:



De manière générale, les cours d'eau et étiers sont en état médiocre en 2023 vis-à-vis de l'indice bactériologique (SEQ-Eau). Seuls les étiers du Moulin, de la Taillée, du Dain et du Falleron sont en état moyen. Les étiers / cours d'eau présentant les percentiles 90 les plus élevés sont les étiers de la Charreau Blanche, des Champs, du Gros Baron et le canal de Haute Perche (respectivement 6280 ; 4535 ; 4950 ; 4390 E.coli / 100 mL). Les fortes valeurs concernant ces derniers cours d'eau ont généralement été obtenue durant l'automne, en concomitance avec l'arrivée des premiers cumuls de pluies élevés (eg. Graphiques ci-dessous concernant les étiers des champs et de la Charreau blanche).



Toutefois, en 2023, comme en témoignent les percentiles 90 et la répartition des valeurs en E.coli (voir graphique ci-dessous), une faible variabilité spatiale inter-sites a été mise en évidence. La majorité des contaminations élevées ont été observée en période estivale et automnale. En effet, à titre de comparaison, sur l'ensemble des sites environ 80 % des valeurs ont été > 500 E.coli / 100 mL en automne et 30 % en hiver.

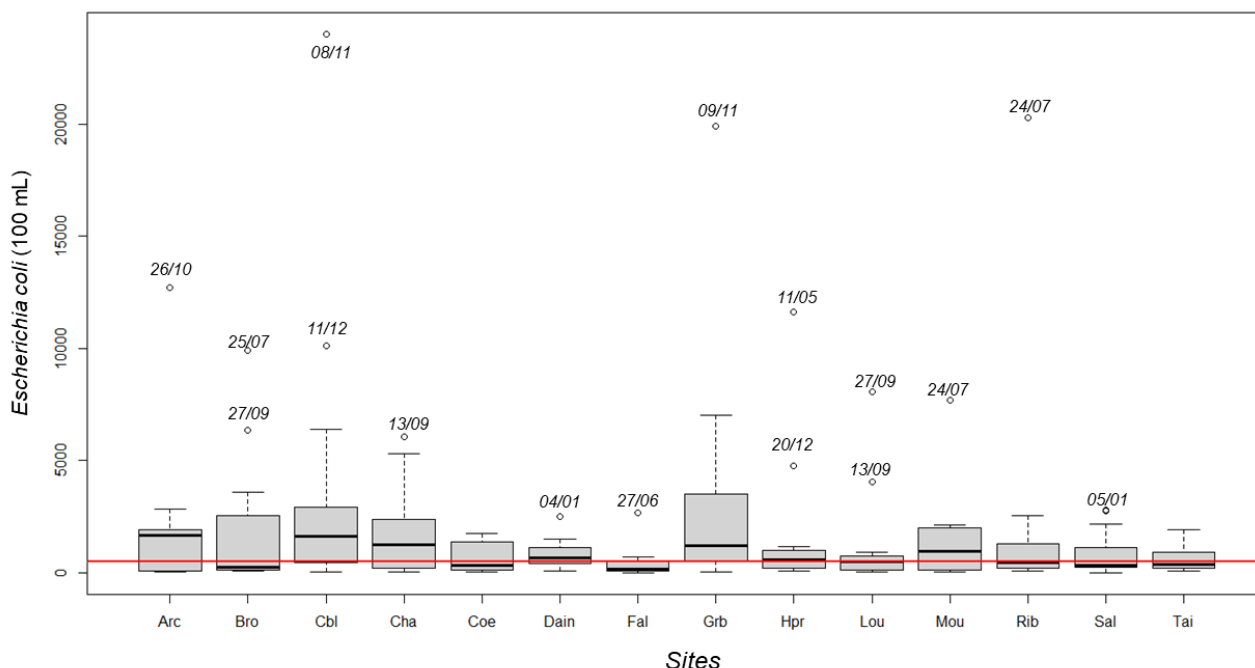


Figure : Répartition des valeurs en E.coli obtenues pour chaque site sur l'année 2023. Les carrés gris comprennent 75 % des valeurs, les barres noires représentent les médianes (le point milieu de sorte de 50 % des valeurs sont supérieures à la médiane et 50 % inférieures). Pour chaque site sont notés les plus grosses contaminations (ronds blancs et date à laquelle elles ont été observées). La ligne rouge représente le seuil de 500 E.coli / 100 mL.

❖ La recherche de l'origine de la contamination bactériologique sur les sites à risques

Suite à la première année d'analyse (2022), 6 sites (Etier du Ribandon, Canal de Haute Perche, Etiers du Gros Baron et de la Chareau Blanche et deux sites d'eaux pluviales : le Ruisseau de la plage des Grandes Vallées et de la plage du Château) ont été identifiés comme « prioritaire », c'est-à-dire, comme étant fréquemment contaminé et / ou proche d'un site conchylicole ou d'une zone de pêche à pied dont les réseaux de surveillance mettent en évidence des contaminations.

Site prioritaire 2022	Etat 2022	Etat 2023
Etier du Ribandon	Diffuse dès le printemps et durant toute la période touristique avec de très fortes valeurs enregistrés (parfois > 90 000 E.coli / 100 mL)	Lien potentiel avec le rejet d'eaux usées de camping-car dans la partie est de l'étier. Des moyens ont été mis en place pour limiter l'accès au fossé incriminé. Durant la période touristique de 2023, aucune grosse contamination n'a été observée. Le Ribandon reste néanmoins prioritaire en 2024.
Canal de Haute Perche	De fortes contaminations ponctuellement durant l'année	Un lien a été mise en évidence avec la pluviométrie et des prélèvements réalisés en amont au niveau de la sortie de l'eau de la STEP de Pornic démontre de très fortes contaminations

Ruisseau de la Plage des Grandes Vallées	Forte valeurs lorsqu'un écoulement est présent	Un mauvais branchement a été mise en évidence lors des campagnes de prélèvements de recherche de l'origine de la contamination, et l'information a été transmise à Véolia. Aucune grosse contamination n'a été par la suite observée au niveau de l'exutoire
Ruisseau de la Plage du Chateau	Pollution diffuse	Origine non découverte, ce site reste prioritaire en 2024
Étier du gros Baron		Lien mis en évidence avec la pluviométrie et les alertes de surverse de poste de refoulement plus en amont
Étier de la Charreau Blanche	Pollution aigue après des pluies notamment en période touristique	Origine non découverte, ce site reste prioritaire en 2024. De fortes contaminations ont également été mise en évidence en période automnale et hivernale en 2023.

Pour conclure en 2023, les apports en bactérie fécale ont été assez conséquents avec une eau de qualité globalement dégradée sur l'ensemble des cours d'eau. Les périodes pluvieuses (automne 2023 pluvieux avec 152,1 et 181,1 mm à Nantes et la Roche sur Yon en octobre 2023 source MétéoFrance) et touristiques constituent les deux plus gros facteurs de risque.

Une amélioration de la qualité de l'eau (au regard de l'indice bactériologique) a tout de même été observée au niveau de l'étier du Ribandon (mauvais en 2022, médiocre en 2023).

Les travaux de recherche de l'origine des contaminations ont permis de supprimer des apports en *Escherichia coli* principalement dans le réseau d'eau pluviale. Ils ont également permis d'émettre des hypothèses sur l'origine des plus gros apports ainsi que des mettre en place une communication et des moyens de gestion au fil des analyses pour observer une amélioration, ou non des valeurs en E.coli.

4. La bancarisation des données

Le Conseil Départemental de la Vendée s'est doté d'un outil de bancarisation et représentation des données concernant la qualité de l'eau (Aquatic). Ce logiciel est mis à la disposition des partenaires fournisseurs de données comme le SMBB. Une convention partenariale SMBB/Conseil départemental de la Vendée a été signée en 2020. Elle permet de mettre en commun les données produites, de disposer d'un logiciel d'exploitation des données (graphique, export Excel...) et d'assurer l'export au format SANDRE et de bancariser dans OSUR.

Les données produites dans le cadre du Life Revers'Eau ne sont pas toutes bancarisées/bancariables pour le moment dans Aquatic. Elles font toutefois l'objet d'un rapport annuel.

5. Les fiches de suivis par point (mises à jour 2023)

Les résultats des analyses physico-chimiques, pesticides et biologiques sont synthétisés au sein d'une fiche par point et regroupés par bassin versant :

- Bassin versant du canal de Haute-Perche
- Bassin versant de l'étier de Millac et ses affluents
- Bassin versant du Falleron
- Bassin versant de l'étier de Sallertaine
- Bassin versant de l'étier de la Taillée
- Les étiers du polder de Bouin
- Les étiers de l'île de Noirmoutier

Les résultats des analyses bactériologiques dans l'eau font l'objet de 2 fiches synthétiques pour les principales portes à la mer de la façade continentale de la baie de Bourgneuf et de l'île de Noirmoutier.

Toutes ces fiches sont également disponibles sur le site internet actuel du SMBB www.baie-bourgneuf.com (rubrique : observatoire / résultats détaillés par point).

Bassin du canal de Haute-Perche et de ses affluents

- 04149950 : Pont du Clion à Pornic
- 04150050 : Vannage maritime à Pornic

Bassin du marais de Millac et de ses affluents

- 04701002 : Ru du Prigny – Pont de franchissement aux Moutiers-en-Retz prélèvements repris depuis 2022 (arrêt entre 2019-2021)

Bassin du Falleron et de ses affluents

- 04150200 : Le Falleron – Fréigné à Touvois
- 04150500 : Le Falleron – Le Bourg Saint-Martin à Machecoul (pas de mise à jour 2023)
- 04150520 : Etier du Collet aux Moutiers-en-Retz
- 04701000 : Ru du Loup Pendu – Pont de la RD 13 à Fresnay-en-Retz
- 04150560 : Etier du Dain – Pont de la RD 21 à Bouin aucun prélèvement depuis 2019

Les étiers des polders de Bouin

- 04701004 : Etier des Brochets – Port des Brochets à Bouin
- 04701014 : Etier de la Louippe à Bouin
- 04701005 : Etier des Champs – Port des Champs à Bouin
- 04701006 : Etier du Dain – Port du Bec à Bouin

Bassin de l'étier de Sallertaine et de ses affluents

- 04702001 : Ru du Taizan – Le Petit Taizan à Sallertaine / Saint-Urbain
- 04702009 : Ru du Taizan – Puits Neuf / RD 58 à La Garnache (données biologiques 2021)
- 04702003 : Ru du Pont-Habert – La Jusière à Challans
- 04150600 : Etier de Sallertaine – La Lavre à Sallertaine aucun prélèvement depuis 2018
- 04150640 : Etier de Sallertaine – La Maison Rousse à Saint-Urbain
- 04702000 : Etier de Sallertaine – Grand-Pont à Beauvoir-sur-Mer

Bassin de l'étier de la Taillée et de ses affluents

- 04150690 : Ru des Godinières – Gué Baudu à Challans
- 04702002 : Etier de la Taillée – Le Port à la Barre-de-Monts
- 04150700 : Etier de la Grande Taillée – Les Trois Coëfs / Clisson à Saint-Jean-de-Monts

Les principaux étiers de l'île de Noirmoutier

- 04999000 : Etier des Coëfs à l'Epine
- 04999001 : Etier de l'Arceau à l'Epine
- 04999002 : Etier du Moulin à Noirmoutier en l'île
- 04999003 : Etier du Ribandon à Noirmoutier en l'île